Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 40
Mercredi 4 novembre 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14 h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. –.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Berne

Office des Ponts et Chaussées - Inspection des routes pour le Jura bernois

Fermeture au trafic - RC 1382: Liaison Le Fuet - Tramelan

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme précisé ci-après: Tronçon: liaison Le Fuet - Tramelan (sur territoire bernois)

Durée: du lundi 9 novembre 2026 à 7 h 30 au vendredi 27 novembre 2026 à 16 h

Exception: aucune

Motifs: travaux de coupe de bois.

Particularités: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par le village de Tavannes. Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 octobre 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois

Office des Ponts et Chaussées - Inspection des routes pour le Jura bernois

Fermeture au trafic - RC 526: Gorges du Pichoux

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme précisé ci-après: Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois)

Durée: du lundi 2 novembre 2026 à 7 h 30 au vendredi 18 décembre 2026 à 16 h

Exception: aucune

Motifs: travaux de sécurisation, coupe de bois, purge des dispositifs de retenue des chutes de pierres

Particularités: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous – Lajoux– Saulcy - Glovelier (et vice versa).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 octobre 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois

Office des ponts et chaussées, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Rte cantonale N° 6: Front. JU/BE Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne

Communes: Sorvilier, Valbirse (Bévilard)

430.20508 / Rénovation - Pont: Sorvilier - Bévilard, Pont CFF Tronçon Route cantonale N° 6 depuis la sortie Ouest de Sorvilier (débouché de la Route de Sorvilier avec la Route cantonale N° 6 non compris) jusqu'à Bévilard, giratoire «Route cantonale N° 6 / Rue Aimé-Charpilloz».

Durée: du lundi 9 novembre à 7 h au vendredi 4 décembre 2026 à 17 h

Dérogations: accès possible à l'usine Schaublin Machines SA depuis Bévilard, giratoire «Route cantonale N° 6 / Rue Aimé Charpilloz»

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par la Route de Sorvilier.

Motif de la mesure: travaux de béton armé et de génie civil.

Restrictions: interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux de béton armé et de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 octobre 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, service pour le Jura bernois

---

Décision de circulation routière

Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de Corcelles

Route cantonale N° 1362, traversée du village de Corcelles

Restriction de circulation:

Signalisation par zone 30 km/h (Zone 30)

Coordonnées: entre 2'600'942, 1'237'066 et 2'601'223, 1'237'171 à l'Ouest et entre 2'601'284, 1'237'164 et 2'601'774, 1'237'298 à l'Est

Signalisation par zone 20 km/h (Zone de rencontre)

Coordonnées: entre 2'601'223, 1'237'171 et 2'601'284, 1'237'164

Motif des mesures: amélioration de la sécurité routière pour tous les usagers de la route en l'absence de trottoirs le long de la route cantonale et particulièrement aux abords de l'école.

Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2e alinéa, et 106, 2e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1er alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du canton de Berne et la Feuille d'avis officielle du district de Moutier, et après que les signaux et/ou marquages aient été attachés, échangés ou enlevés.

Indication des voies de recours La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision

attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Loveresse, le 22 octobre 2026

Office des ponts et chaussées, Service pour le Jura bernois, 2732 Loveresse

---

Fermeture au trafic - Circulation de transit interdite

Route cantonale N° 1362 : Crémines - Seehof - front. JU/BE

Commune : Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement - Chaussée : Corcelles, traversée

Tronçon : route cantonale N° 1362 Corcelles « les Quémines 10a » (2'601'664 / 1'237'275) et « accès les Quémines 9a - 9c » (2'601'863 / 1'237'333) sur environ 200 m'.

Durée : du lundi 23 novembre à 6 h au mardi 24 novembre 2026 à 18 h

Dérogations : aucune

Guidage du trafic : déviation

Motif de la mesure : travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions : **circulation de transit interdite.** Interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route. (véhicules, cyclistes et cavaliers). Le passage à pied restera possible. Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. L'accès à l'Est de la localité se fait par un itinéraire de déviation, **limité à 18 to sur le pont « La Rossmatte » à Seehof,** via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes

Informations juridiques : en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermé au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 21 octobre 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, service pour le Jura bernois

Belprahon

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la semaine **du 16 au 20 novembre 2026.** En cas d'urgence uniquement ou pour consulter les dossiers en dépôt public, vous pouvez prendre contact avec la mairesse au 079 299 45 22.

Belprahon, le 4 novembre 2026

Le secrétariat communal

Corvées deuxième semestre 2026

Toutes les personnes qui ont effectué des corvées / travaux pour la commune durant le 2e semestre de cette année sont priées de bien vouloir remettre leur décompte au secrétariat communal **jusqu'au 30 novembre 2026 au plus tard.**

Belprahon le 4 novembre 2026

Le Conseil communal

Votations fédérales et élections communales complémentaires

Désignation du bureau de vote

Pour les votations fédérales et élections communales complémentaires du 29 novembre 2026, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante :

Présidente :	Mme Wegmueller Nadège
Membres :	M. Pulfer Christophe M. Meyer Stefan
Suppléantes :	Mme Paratte Justine Mme Pereira Laura

Belprahon le 4 novembre 2026

Le Conseil communal

Élections communales complémentaires au Conseil communal

Liste déposée

À l'échéance du dépôt des listes, vendredi 23 octobre 2026 à 17 h, le Conseil communal a enregistré le dépôt de la liste suivante :

Conseil communal

Liste N° 1 : « Avenir Belprahon »

- Mc Gillivray Paul, 1959, retraité

Élections tacites

Dans sa séance du 29 octobre 2026, le Conseil communal a proclamé élu tacitement M. Mc Gillivray.

Manque de candidature

Lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sera élue la personnes qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort (art. 27 du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Belprahon).

Les élections communales auront lieu le dimanche 29 novembre 2026 de 10 h à 11 h à la Maison communale pour procéder par les urnes (ou par correspondance jusqu'au samedi 18 h précédant le scrutin), à l'élection d'un conseiller communal ou d'une conseillère communale pour la fin de la période 2025-2028.

Belprahon le 4 novembre 2026

Le Conseil communal

Champoz

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire agroalimentaire fribougeois (LAAF) ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Prélèvement effectué le 25.9.2026 :

École :

- E. Coli : non décelable
- Entérocoques : non décelable
- G. aérob. mésophiles : 12
- Nitrate : 10.40
- Dureté de l'eau : 29.19
- Dureté texte : assez dure

Réservoir :

- E. Coli : non décelable
- Entérocoques : non décelable
- G. aérob. mésophiles : 8
- Nitrate : 10.20
- Dureté de l'eau : 29.01
- Dureté texte : assez dure

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat.

Champoz, le 2.11.2026

Le Conseil Communal

Corcelles

Corvées 2026

Les citoyennes et citoyens effectuant des travaux pour la commune sont prié(e)s de remettre leur liste de corvées au bureau communal **jusqu'au 1er décembre 2026 au plus tard.**

Les liste de corvées doivent être arrêtées au 30 novembre 2026.

Le Conseil communal remercie toutes les personnes qui contribuent, par leur travail, au bon fonctionnement de la commune.

Corcelles, le 2 novembre 2026

Le Conseil communal

Mise en zone 30 km/h des routes communales

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la Commune mixte de Corcelles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la mesure suivante en matière de circulation routière :

Commune de Corcelles
Zones 30 Routes communales
Signalisation par zones 30 km/h

Tronçons de route concernés :

- « Clos la Jus »
- « Essert Papon »
- « Sur Coaras » (Boucle de quartier)
- « Verger Dedos »
- « Gros Clos »
- « Œuche Jean Perrin »
- « Clos la Jus »
- « La Fin Dedos »
- « La Fin Dedos »
- « Clos Cadet »
- « Clos la Jus »
- « Clos du Vélie »

Motif de la mesure : augmentation du niveau de sécurité sur les routes communales suite au projet de zone 30 et de zone de rencontre de la route cantonale.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans

les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Corcelles, le 4 novembre 2026

Le Conseil communal

Court

Commune bourgeoise de Court

Mise au concours

Suite au départ à la retraite de l'actuelle titulaire, la Commune bourgeoise de Court met au concours un poste d'

Administrateur/trice des finances 50 %

Votre mission :

- Vous gérez la comptabilité et les budgets de la commune bourgeoise
- Vous effectuez régulièrement les paiements
- Vous établissez les différentes factures et décomptes
- Vous tenez la liste à jour des loyers et contrôlez les rentrées
- Vous établissez le décompte des charges des immeubles
- Vous établissez les salaires et les certificats de salaire du personnel, des bergers et de différents prestataires
- Vous établissez les nouveaux contrats d'eau et vous les tenez à jour
- Vous établissez les décomptes des jetons de présence et des indemnités
- Vous établissez les rapports nécessaires à la fonction
- Vous gérez le portefeuille des assurances
- Vous participez aux séances du Conseil de Bourgeoisie avec voix consultative

Votre profil :

- Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'employé(e) de commerce ou d'une formation équivalente
- Vous avez de l'expérience dans le domaine de la comptabilité et/ou de la finance (MCH2 un atout)
- Vous maîtrisez les logiciels bureautiques habituels
- Vous maitrisez le logiciel Crésus ou vous êtes prêt(e) à suivre les formations nécessaires
- Vous êtes autonome dans la gestion des problèmes et vous avez de bonnes capacités de communication
- Vous avez de l'aisance rédactionnelle
- Vous êtes disponible et flexible en ce qui concerne les heures de travail
- Vous êtes à l'aise dans les relations humaines

Nous offrons :

- Un emploi stable, intéressant et varié
- Un salaire selon l'échelle cantonale des traitements
- Une grande indépendance dans l'organisation du travail
- Une ambiance de travail sympathique au sein d'une petite équipe.

Entrée en fonction : 1er mars 2027 ou à convenir. L'entrée en fonction se déroulera de manière progressive afin de pouvoir faire une transmission des charges optimale.

Renseignements : Bourgeoisie de Court, Daniel Bueche, président, 032 497 92 61 ou 079 631 10 18, mail : admin@bourgeoisie-court.ch

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur dossier à : Commune Bourgeoise, Rue du Moulin 4, 2738 Court **avec la mention sur l'enveloppe « postulation » jusqu'au 23 novembre 2026**

Court, le 4 novembre 2026

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué·e·s en Assemblée municipale ordinaire le

lundi 7 décembre 2026, à 20 h
dans la grande salle du centre communal
(rue de la Valle 19).

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget 2027, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
2. Discuter et approuver des modifications du règlement concernant les élections et les votations aux urnes
3. Discuter et approuver des modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
5. Communications du Conseil municipal
6. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2027 (point 1), les modifications du règlement concernant les élections et les votations aux urnes (point 2) et les modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements (point 3) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 4 novembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Crémines

Votations fédérales du 29 novembre 2026

Bureau de vote

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président :	M. Pierre Ganguin
Membres :	Mme Marlyse Wyssen M. Didier Ziehli M. Ismaël Zoubiri Mme Sandra Acquadro
Suppléant-e-s :	M. Denis Affolter Mme Nikita Allemann Mme Shona Alleman M. Ludovic Aubry

Crémines, le 4 novembre 2026

Secrétariat communal

Eschert

Avis de construction

Requérante : Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet : ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles Nos 230, 247, 553, 566, 576, 577, 654, 680 et 681, au lieu-dit : « Rue de la Rauss », commune d'Eschert.

Projet : assainissement de la chaussée de la Rue de la Rauss par la construction d'un nouveau collecteur des eaux résiduaires, l'aménagement d'une nouvelle conduite électrique (BKW), le renouvellement de la conduite d'eau potable et des raccordements privés sur l'espace communal, le renouvellement des bordures et pavés, le remplacement d'une borne hydrante, le renouvellement du coffre de chaussée et des couches d'enrobé bitumeux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : A1, H2, M3, ZSL et route communale.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2026, inclusivement** auprès de l'administration communale de d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale

Jeudi 3 décembre 2026, à 20 h
à la salle communale

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
2. Discuter et approuver une dépense périodique annuelle pour les Sapeurs-pompiers du Cornet
3. Discuter et approuver le budget 2027 de la Commune mixte d'Eschert avec :
   - La quotité d'impôt inchangée
   - La taxe immobilière inchangée
   - La taxe d'exemption du service actif dans le corps de sapeurs-pompiers : passage de 5 % à 6 %
4. Promotions civiques
5. Divers

Dès le 4 novembre 2026, les documents relatifs aux points 1 et 3 pourront être consultés a secrétariat communal durant les heures d'ouvertures.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Eschert, le 4 novembre 2026

Le Conseil communal

Grandval

Avis de construction

Requérants : Pro Natura – Schweizerischer Bund für Naturschutz Basel, Dornacherstrasse 192, 4053 Basel et Pro Natura Berne – Naturschutzverband des Kanton Bern, Schwarzenburgstrasse 11, 3007 Bern.

Emplacement : parcelles N^os^ 1263 et 1264, au lieu-dit : « Les Heurtous », commune de Grandval.

Projet : restauration d'une zone érodée par reconstitution du profil naturel et fonctionnel du terrain, par la réalisation d'ouvrages simples de stabilisation en bois.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : inventaire cantonal des bas marais d'importance régionale, réserve naturelle Pro Natura N° 15063 « Les Heurtous », périmètre communal de conservation des prairies et pâturages humides riches.

Dérogations : art. 4 LCPN, 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2026

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Corvées communales 2026

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2026 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2026.

Grandval, le 28 octobre 2026

Le Secrétariat municipal

Démission au Conseil municipal

Madame Esther Oester, conseillère en charge de l'enseignement, de la formation, de la culture et des œuvres sociales a annoncé son souhait de cesser son mandat au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal tient à la remercier chaleureusement pour son engagement sans faille et pour tout le travail qu'elle a accompli pour la Municipalité de Grandval durant ces 10 dernières années.

Une élection pour son remplacement sera prochainement organisée.

Grandval, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Dissolution de la commission non permanente « Rénovation de l'école de Grandval pour y accueillir les élèves P et M de la 9H à la 11H »

Vu l'article 17 du Règlement d'organisation de la municipalité de Grandval du 2 juillet 2020, le Conseil municipal a institué en date du 2 octobre 2024 la commission non permanente « Rénovation de l'école de Grandval pour y accueillir les élèves P et M de la 9H à la 11H ».

Cette commission ayant accompli ses tâches et étant donné que les travaux liés à la rénovation de l'école de Grandval sont terminés, le Conseil municipal, lors de sa séance du 26 octobre 2026, a décidé de dissoudre cette commission non permanente.

Il tient à remercier tous ses membres et invités pour leur engagement, leurs précieux conseils et l'excellente collaboration.

Grandval, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Municipalité de Grandval

Assemblée municipale

Jeudi 10 décembre 2026, à 18 h 30
dans la salle communale

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
2. Discuter et voter une dépense périodique pour l'engagement d'un voyer communal de CHF 57'083.00
3. Discuter et voter une dépense périodique de CHF 14'400.00 pour la location d'un garage
4. Discuter et voter une dépense périodique pour l'augmentation du taux de travail de la conciergerie de 10 %
5. Discuter et voter un créditd'engagement de CHF 75'000.00 pour le remplacement et la déviation de conduites d'évacuation des eaux clairs
6. Discuter et voter une dépense périodique annuelle de CHF 33'480.00 durant 15 ans sans indexation pour le loyer (charges et places de parc comprises) du hangar des Sapeurs-pompiers du Cornet
7. Discuter et voter le budget 2027 de la Municipalité de Grandval
8. Mérites sportifs 2026
9. Divers
10. Fenêtre de l'Avent

Les budgets cités aux points 1 et 7 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 6 janvier au 4 février 2027.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

La fenêtre de l'Avent de la Municipalité de Grandval aura lieu après l'assemblée. Soit aux alentours de 19 h 45 - 20 h.

Grandval, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Votations fédérales du 29 novembre 2026

Bureau de vote

Président :	M. Marc Minder
Membres :	M^me^ Marion Guerdat Rais et M. Christophe Guillet

Grandval, le 4 novembre 2026

Le Secrétariat municipal

www.lasemaine.ch

Loveresse

Votations fédérales du 29 novembre 2026

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote susmentionné sera composé comme suit :

Président :	M. Francis Voiblet
Membres :	M^me^ Maurine Tarquini M^me^ Elizabet Morandin M. Koray Kaplan
Suppléants :	M^me^ Melissa Wahli M. Bastien Müller

Loveresse, le 29 octobre 2026

Conseil communal

Assemblée communale

Lundi 7 décembre 2026, à 20 h, à la Fondation Rurale interjurassienne, Beau-Site 9

Ordre du jour :

1. Discuter et voter une dépense périodique pour le transport scolaire.
2. Discuter et approuver le budget 2027 et les taxes communales.
3. Nomination de l'organe de révisiondes comptes pour 2027.
4. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée communale, le budget 2027 est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 45 jours après l'Assemblée communale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil communal, Chemin de l'École 3, 2732 Loveresse.

Loveresse, le 27 octobre 2026

Conseil communal

Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage : Madame Annalise et Monsieur Jean-Michel Rieder, Grosses Œuches 89, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : GobaTech, En Geneveret 11, 2824 Vicques

Projet : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau installée à l'extérieur au Nord du bâtiment. Sur parcelle N° 166 du ban de Perrefitte, lieu-dit « Grosses Œuches »

Dimensions : selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2026** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage : Monsieur Sascha Rieder, Clos du Moulin 27, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet : construction d'un couvert à voiture avec un toit à faible pente recouvert de panneaux photovoltaïques. Construction d'un balcon avec aggrandissement de la fenêtre existante en porte-fenêtre. Aménagement du terrain sous le couvert avec un revêtement bitumeux filtrant. Sur parcelle N° 644 du ban de Perrefitte, lieu-dit « Clos du Moulin »

Dimensions : selon plan déposés

Zone : M2pc

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2026** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Travaux de Cablex SA dans la rue Clos de la Chapelle

Nous informons la population que la société Cablex SA a mandaté une entreprise de génie civil de la région pour procéder à des travaux d'extension et de maintenance du réseau pour le compte de Swisscom (Suisse) SA dans la rue Clos de la Chapelle. Selon les informations de Cablex SA, ces travaux sont nécessaires et ne peuvent pas être reportés parce qu'ils impactent le service à certains abonnés de Swisscom. La route ne sera pas fermée et la période annoncée pour les travaux porte sur les semaines 45 et 46. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période où plusieurs chantiers communaux et privés ont lieu en même temps.

Perrefitte, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Assemblée municipale et cérémonie du 10 décembre 2026

Assemblée municipale du 10 décembre 2026, à 18 h 30 à la halle de gymnastique de Perrefitte

Cérémonie en l'honneur de Raoul Schneeberger, champion du monde junior de VTT de descente à 20 h à la halle de gymnastique de Perrefitte

La population est cordialement invitée à participer à cet évènement qui sera suivi d'un apéro dinatoire.

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Mot de la Présidente
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 45'000 destiné à remplacer le système de transmission d'alarmes du réseau d'eau et à participer à la télégestion regroupée du Grand Val
3. Budget 2027
4. Nomination d'un membre de la Commission scolaire
5. Divers
6. Promotions civiques

Remarque : Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer un exemplaire du budget 2027 au bureau communal.

Perrefitte, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Petit-Val

Assemblée communale

Lundi 7 décembre 2026, à 20 h
à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour :

1. Budget 2027 :
   a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens ;
   b) adopter le budget 2027
2. Nommer l'organe de vérification des comptes pour les années 2027 à 2030
3. Information sur le projet de centralisation des écoles à Bellelay
4. Informations du Conseil
5. Divers

Le budget peut être consulté auprès de l'Administration communale de Petit-Val durant les heures d'ouverture ou sur le internet de la commune www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 4 novembre 2026

Conseil communal

Reconvilier

Assemblée municipale

Lundi 7 décembre 2026, à 20 h
à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 230'000.00 pour la création du Cheminet de la Cure
2. Voter le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 relatif au projet d'étude d'une Maison d'Accueil de la petite enfance à Reconvilier
3. Approuver les modifications du règlement des indemnités, vacations et jetons de présence des membres des autorités
4. Discuter et approuver le budget 2027, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
5. Nommer l'organe de révision des comptes pour une période de 4 ans
6. Divers et imprévus

Information

Le règlement cité à l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

Remarque

Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2027 et du règlement cité à l'ordre du jour. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée municipale (selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA).

Reconvilier, le 2 novembre 2026

Le Conseil municipal

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 8 décembre 2026, à 19 h 30
à la salle de bourgeoisie

Ordre du jour :

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2026
2. Approbation du nouveau règlement d'organisation
3. Présentation et approbation du budget 2027
4. Nomination du fiduciaire
5. Relevé de comptes des chemins
6. Rapport du président
7. Divers

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 8 décembre 2026 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 22 décembre 2026, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 20 octobre 2026

Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Reconvilier

Règlement d'organisation

Dépôt public du règlement d'organisation du 6.11.2026 au 8.12.2026 au local de bourgeoisie, sur rendez-vous et sur le site www.bourgeoisie-reconvilier.ch.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée bourgeoise du 8.12.2026.

Reconvilier, le 20 octobre 2026

Conseil de bourgeoisie

Roches

Avis de construction

Requérant : M. Gilles Eichenberger, La Frébiche 20, 2715 Monible.

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelles N^{os} 434 et 555, aux lieux-dits « l'Essert Guenin 100 et 100a », Hautes Roches, commune de Roches.

Projet : démolition partielle de la toiture et reconstruction avec agrandissement du couvert à voiture avec pose de pavés filtrants et rénovation de la toiture et des façades existantes (bâtiment 100a) + déconstruction partielle et reconstruction du chalet quasi à l'identique du bâtiment no 100 avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une mini station d'épuration et d'une citerne de récupération des eaux du toit, aménagement d'un mur de soutènement avec remblayage de terrain, raccordement à l'eau potable depuis le réservoir (env. 200 mètres).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2026, inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 octobre 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Levée de la restriction d'utilisation de l'eau potable

Grâce aux pluies de ces dernières semaines, le Conseil communal a décidé de lever les restrictions d'utilisation de l'eau potable, avec effet immédiat.

Un grand merci pour votre précieuse collaboration.

Roches, le 2 novembre 2026

Le Conseil communal

Approbation du règlement de police administrative

Lors de l'Assemblée communale du 25 juin 2026, l'organe législatif a accepté le règlement de la police administrative.

Le Conseil communal fixe l'entrée en vigueur de ce règlement au 1er septembre 2026.

Celui-ci peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Roches, le 30 octobre 2026

Conseil communal

Votations fédérales et élections communales du 29 novembre 2026

Bureau de vote

Président :	M. Roger Gerber
Membres :	M. Andy Stauffer M. Mike Perissinotto
Suppléant :	M. Marc Champion

Roches, le 28 octobre 2026

Conseil communal

Élection complémentaire d'un conseiller communal ou d'une conseillère communale

À l'échéance du dépôt des listes fixée au vendredi 23 octobre 2026 et étant donné qu'aucun (e) candidat (e) ne s'est présenté (e) en remplacement de Nicolas Buchser, démissionnaire, les citoyennes et citoyens de Roches, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués **le dimanche 29 novembre 2026 de 10 h 30 à 11 h 30 au bureau de vote pour procéder par les urnes, à l'élection**

- **d'un conseiller communal ou d'une conseillère communale pour la fin de la période 2024-2027**

Article 27 du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Roches :

1 Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Roches, le 2 novembre 2026

Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi à 14 h

Assemblée communale ordinaire

Jeudi 10 décembre 2026, à 20 h
à la salle communale

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget 2027 de la commune mixte de Roches
2. Discuter et approuver le budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grandval
3. Discuter et approuver la dépense périodique annuelle de CHF 33'480.– durant 15 ans sans indexation pour le loyer (charges et places de parc comprises) du hangar des Sapeurs-pompiers du Cornet
4. Accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, avec transfert de propriété des bâtiments, relatif au domaine agricole « La Combe » en faveur du fermier actuel, M. Nolan Christen
5. Sous réserve d'acceptation du point précédent, donner compétence au Conseil communal pour procéder à la conclusion des actes et contrats y relatifs
6. Nommer un nouveau délégué pour le Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs
7. Divers

Après l'Assemblée communale, Assemblée bourgeoise

Ordre du jour :

1. Sous réserve d'approbation par l'Assemblée communale, accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, avec transfert de propriété des bâtiments, relatif au domaine agricole « La Combe » en faveur du fermier actuel, M. Nolan Christen
2. Sous réserve d'acceptation du point précédent, donner compétence au Conseil communal pour procéder à la conclusion des actes et contrats y relatifs

Information

Les documents cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 2 novembre 2026

Conseil communal

Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séances à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé **les mercredi 4 novembre 2026 et vendredi 6 novembre 2026.**

Le Fuet, le 4 novembre 2026

Administration communale

Saules

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacations, etc... pour la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026 sont à remettre au bureau communal **jusqu'au 20 novembre 2026.**

Contributions communales aux frais de traitement dentaire des enfants en âge de scolarité (1H - 11H) : Les factures de frais dentaires doivent impérativement être accompagnées du décompte de prestation de la caisse maladie, ceci dans le but de déterminer le montant net à charge des parents. Pour les traitements orthodontiques, la première demande de subvention doit être présentée au moyen du formulaire officiel fourni par les Éditions scolaires du canton dûment rempli par le dentiste traitant ainsi que par le dentiste-conseil cantonal.

En l'absence de ces documents dans le délai imparti, votre demande ne sera pas traitée.

Saules, le 2 novembre 2026

Administration communale

Votations fédérales et élections communales du 29 novembre 2026

Bureau de vote

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote et de dépouillement du 29 novembre 2026 :

Président :	M. Dany Grosjean
Membres :	M. Jonathan Lüdi Mme Marie Tomaselli M. Jérôme Gilgen
Suppléant :	M. Christophe Frey

Saules, le 4 novembre 2026

Conseil communal

Assemblée communale

Lundi 7 décembre 2026, à 20 h
à la Salle des Fêtes, Vies des Crêts 51
à Reconvilier

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 230'000.00 pour la création du Cheminet de la Cure
2. Voter le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 relatif au projet d'étude d'une Maison d'Accueil de la petite enfance à Reconvilier
3. Approuver les modifications du règlement des indemnités, vacations et jetons de présence des membres des autorités
4. Discuter et approuver le budget 2027, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
5. Nommer l'organe de révision des comptes pour une période de 4 ans
6. Divers et imprévus

Information

Le règlement cité à l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal de Saules durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée communale.

Remarque

Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, **au guichet de la caisse communale de Reconvilier,** un exemplaire détaillé du budget 2027 de la nouvelle Commune de Clairval. Ce dernier ainsi que le règlement précité peuvent également être

consultés sur le site internet de la Commune de Saules www.saules-be.ch

Recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée communale (selon article 60 alinéa 1er, lettre b, chiffre 2 LPJA).

Saules, le 2 novembre 2026

Conseil communal de Saules

Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung / Korrektur

Freitag 28. November 2026, um 13.30 Uhr

1. Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2026)
2. Budget 2027
3. Budget 2027 des erweiterten Schulverbands Grand Val
4. Jährliche laufende Kosten in Höhe von CHF 33'480 über einen Zeitraum von 15 Jahren ohne Mietindexierung (einschliesslich Nebenkosten und Parkplätze) für die Feuerwehr Le Cornet
5. Neuabfallreglement - Aufhebung des bisherigen
6. Verschiedenes

Das Protokoll, das Budget 2027 und der Abfallreglement liegen im Gemeindebüro von 28. Oktober 2026 bis 28. November 2026 zur Einsichtnahme vor.

Spätestens 30 Tage nach der Gemeindeversammlung kann bei der Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, eine Beschwerde in Gemeindesachen gegen einen kommunalen Gesetzesakt eingereicht werden.

Seehof, den 28. Oktober

Der Gemeinderat Seehof

Sorvilier

Avis de construction

Annule et remplace les publications parues les 9 et 16 septembre 2026

Requérant : M. Daniel Minger, Rue Principale 41, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : le requérant

Emplacement : parcelle N° 1022, au lieu-dit : « Rue Principale 41 » commune de Sorvilier

Projet : construction d'un hangar agricole pour stockage de fourrage et machines agricoles avec déshumidificateur interne. Réfection du chemin actuel autour de la ferme

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2026 inclusivement,** au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 28 octobre 2026

Le Conseil municipal

Votations du 29 novembre 2026

Bureau de vote

Le bureau de vote pour le scrutin du 29 novembre 2026 est nommé comme suit :

Président :	M. Johann Henggi
Secrétaire :	M^me^ Katrin Annaheim
Membres :	M. Frédéric Racle M^me^ Jessica Ryser
Suppléants :	M. Jonathan Schöni M^me^ Amélie Burkhalter

Sorvilier, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 8 décembre 2026, à 19 h 30
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal)

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget 2027
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 net TTC pour la viabilisation de la future parcelle issue de la fusion des parcelles N^os^ 1113 et 396, sise dans le quartier de Clos Jobez
3. Divers et imprévus
4. Nouveaux citoyennes et citoyens
5. Promotions civiques

Le budget 2027 est déposé publiquement 30 jours avant l'Assemblée au secrétariat municipal, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 14 décembre 2026, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 4 novembre 2026

Le Conseil municipal

Bourgeoisie Sorvilier

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier

Jeudi 10 décembre 2026, à 19 h 30
salle de paroisse de Sorvilier

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation du budget 2027
2. Présentation et approbation du règlement sur les statuts du personnel et ses traitements
3. Élection d'un nouveau membre du conseil
4. Discuter et accepter un crédit pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Cernie 55 sur Montoz pour un montant de CHF 100'000.–.
5. Discuter et accepter un crédit pour les travaux de rénovation du chemin de la Charrière à Montoz pour un montant de CHF 120'000.–.
6. Divers et imprévus

Le budget 2027 de la commune bourgeoise ainsi que le règlement sur les statuts du personnel et ses traitements seront déposés durant 30 jours avant l'assemblée pour consultation au secrétariat de la bourgeoisie, sur rendez-vous par mail (admin@bourgeoisiesorvilier.ch) uniquement.

Sorvilier, le 28 octobre 2026

Le Conseil de bourgeoisie

Tavannes

Avis de construction

Requérants : Marti Arc Jura SA, Chemin du Repos 15, 2710 Tavannes et TI Torbel Industrie AG, Chemin du Repos 9, 2710 Tavannes.

Projet : réalisation de deux portails électriques au nord et au sud des parcelles N^os^ 723 et 1390 au chemin du Repos en zone d'activités A4.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2026 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 28 octobre 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Marcelo Pizarro, Grand-Rue 57, 2710 Tavannes.

Projet : changement d'affectation et rafraîchissement d'un local commercial en point de vente de boulangerie au rez-de-chaussée du bâtiment Grand-Rue 3 sis sur la parcelle N° 154 en zone centre, ensemble bâti A.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2026 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 28 octobre 2026

Le chef des travaux publics

Artisanat, produits du terroir et animations au rendez-vous le 7 novembre

Le marché artisanal de Tavannes donne rendez-vous à la population le samedi 7 novembre 2026, de 10 h à 16 h, sur le parking du Médicentre. Le marché aux légumes sera quant à lui présent dès 7 h 30 et jusqu'à 12 h.

Pour cette dernière édition de l'année, les visiteurs pourront retrouver différents stands d'artisanat et de produits du terroir, dans une ambiance conviviale et automnale. Plusieurs possibilités de restauration seront également proposées tout au long de la journée, avec notamment de la soupe aux pois préparée par le Pom'pom, de la raclette, des cervelas grillés ainsi que du thé et du vin chaud.

Un espace sera par ailleurs consacré à la démarche de valorisation du centre de Tavannes, actuellement menée par la Commune.

L'ambiance sera également assurée par de la musique live proposée par l'EMJB, tandis qu'un atelier bricolage permettra aux plus jeunes de profiter eux aussi de cette journée.

Cette dernière édition 2026 sera ainsi une nouvelle occasion de se rencontrer, de découvrir les artisans et producteurs présents et de partager un moment chaleureux au cœur de Tavannes.

Tavannes, le 22 octobre 2026

Commission Vie Locale

Votations municipales

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le dimanche 29 novembre 2026 de 10 h à 12 h au local de vote de l'Hôtel de Ville pour se prononcer par les urnes sur les deux objets suivants :

1. Acceptez-vous le crédit de CHF 2'180'000.– pour le réaménagement de la Place de la Gare ?
2. Acceptez-vous le crédit de CHF 690'000.– pour l'assainissement du bâtiment de l'école secondaire ?

Les informations détaillées relatives à ces deux objets figurent dans le message communal adressé aux citoyennes et citoyens et sont également disponibles sur le site internet de la Commune.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin, un recours peut être formé contre la votation auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 27 octobre 2026

Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales et communales du 29 novembre 2026, le bureau de vote a été constitué comme suit :

Président :	Kessi David
Membres :	Saladin Nadine Froncillo Adriana Renggli Natacha Rezzonico Damien Rigoleth Ryan Rihs Pascal Robert-Nicoud Caroline Roberto Ilario Rochat Oriane Romeo Alessandro Rossé Arnaud Roth Johan Rubichi Maila Rüefli Maxime
Suppléants :	Santonastaso Elisa Sauvage Zmoos Céline

Tavannes, le 29.10.2026

Le Conseil municipal

Mise au concours

Apprenti(e) ASE à l'École à journée continue

L'École à journée continue de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) ASE pour une entrée en fonction le 1er août 2027 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Si vous êtes dynamique, créatif(ve) et appréciez le travail en équipe, que vous faites preuve d'autonomie, de sens des responsabilités et de ponctualité, nous serions heureux de recevoir votre dossier de candidature d'ici au 18 novembre 2026.

Merci d'adresser votre dossier complet par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 29 octobre 2026

Le secrétariat municipal

Cimetière

Nivellement de tombes

Considérant que le délai légal de trente ans est largement dépassé, le Conseil municipal a décidé de faire niveler dix rangées de tombes (années 1952 à 1967), situées à l'est du cimetière en amont du nouveau secteur des inhumations des adultes.

Si passé le délai de 3 mois à compter dès la date de la présente publication, monuments, entourages et plantes qui ne seront pas enlevés par les proches, ou par les personnes qui s'occupaient en dernier lieu des tombes, la municipalité en disposera (art. 24 du règlement du cimetière).

Les demandes de renseignements et les réclamations éventuelles sont à adresser à l'administration municipale (travaux publics) à Tavannes.

Tavannes, le 4 novembre 2026

Conseil municipal, Tavannes

Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Samir Morina, Rue des Prés 1, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1049, Grand-Rue 36, Malleray

Description du projet : changement d'affectation d'un local commercial existant en petite salle de sport réservée à un nombre limité de membres. Pose d'un film dépoli sur la vitrine. Nouvelle identité visuelle de la devanture commerciale.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone centre B

Objets protégés : digne de conservation

Dépôt public : **du 28 octobre au 27 novembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévilard, le 23 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : L'Artisan Schaffter SA, Laurent Schaffter, Rue de l'Est 19, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 285, Rue Principale 37, Bévilard

Description du projet : construction d'un balcon sur 2 étages en façade Ouest et agrandissement de deux fenêtres en portes-fenêtres

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'Activité a

Dérogations : Art. 211 & A124, al. 2 RCC

Dépôt public : **du 28 octobre au 27 novembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour la/les dérogation(s) accordée(s) ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 26 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Carlos Camarena, Pré Rond 13, 2735 Malleray

Auteur du projet : WIELAND TB, Manfred Wieland, St. Jakobstrasse 38, 4147 Aesch BL

Adresse du projet : BF 1473, Pré Rond 13, Malleray

Description du projet : remplacement du chauffage par une pompe à chaleur air-eau avec unité extérieure dans le jardin

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone mixte 3 Pco

Dépôt public : **du 4 novembre au 4 décembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévilard, le 29 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Hosam Hassan Mohamed Mahmoud, Rebgasse 35, 2540 Grenchen

Auteur du projet : S Architecture GmbH, Nathalie Siegenthaler, Solothurnstrasse 30, 2540 Grenchen

Adresse du projet : BF 36, Rue du Lion d'Or 9, Malleray

Description du projet : réhabilitation historique des 2 fenêtres Ouest en porte-fenêtres, comme à l'origine. Création d'une terrasse Ouest. Rénovation intérieure.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone Centre A

Objets protégés : digne de protection, Objet C

Dérogations : art. 212, al. 3, let. g du Règlement communal de construction

Dépôt public : **du 4 novembre au 4 décembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour la/les dérogation(s) accordée(s) ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 27 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Azurea Microtechnique SA, Nolan Sbaraglia, Rue principale 35, 2735 Bévilard

Adresse du projet : BF 286, Rue principale 35, Bévilard

Description du projet : réaménagement de la réception avec modification de l'entrée : condamnation de l'entrée actuelle et création d'une nouvelle entrée sur le côté Est du bâtiment 35, avec installation d'un petit auvent au-dessus de la porte. Peinture de la façade Est en blanc ainsi que des garages du bâtiment 35a. Pose d'un revêtement bitumineux devant la future entrée d'une taille de 150 m^2.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'activité a

Dépôt public : **du 4 novembre au 4 décembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévilard, le 30 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Votations fédérales du 29 novembre 2026

Bureau de vote

Président :	M. Mohni Ismaël
Vice-président :	M. Affolter Grégory
Secrétaire :	M^{me} Bratschi Laurence
Membres :	M^{me} Grimm Indiah M. Häberli Julien M^{me} Halimi-Morina Zana M. Henggi Mathias M^{me} Gyger Joanne M^{me} Haibucher Emma
Collaboratrice :	M^{me} Neukomm Laetitia
Suppléants :	M^{me} Gurtner Mélissa M. Guye Yann M^{me} Gygax Angélique M. Gyger Kilian

Bévilard, le 27 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise

Vendredi 4 décembre 2026, à 19 h 30
à la salle communale de Malleray

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter le crédit pour l'installation d'une fontaine
3. Voter le crédit pour la rénovation du bâtiment ch. des Pissenlits
4. Voter l'abrogation du règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif à l'exploitation des forêts communales
5. Fixer et adopter les traitements 2027
6. Discuter et adopter le budget 2027
7. Nommer l'organe de contrôle pour la vérification des comptes
8. Divers et imprévus

Dépôt public

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 4.12.2026 sera déposé publiquement durant 20 jours, dès le 11.12.2026 au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période les ayants droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Le règlement (point 4) est déposé publiquement au local de bourgeoisie durant 30 jours avant l'assemblée. Il peut être consulté sur rendez-vous. Au plus tard 30 jours après l'assemblée, un recours peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Malleray le 2 novembre 2026

Le Conseil de bourgeoisie

Infos communales

La ludothèque s'agrandit

La ludothèque de Valbirse, située à la Grand-Rue 52 à Malleray, s'agrandit. Des travaux ont permis d'étendre ses locaux à l'appartement adjacent, jusqu'alors inutilisé. Elle dispose ainsi de davantage de place pour accueillir petits et grands dans un cadre agréable.

Pour célébrer cet agrandissement, une inauguration officielle aura lieu le samedi 17 avril 2027. Les précisions concernant cet événement seront communiquées en temps voulu.

L'équipe des ludothécaires se réjouit de vous accueillir dans ces espaces réaménagés et rafraichis, et vous rappelle les horaires d'ouverture :

- **le vendredi, de 16 h à 18 h**
- **le premier mardi du mois, de 16 h à 18 h**

À noter que la ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.

La benne à ferraille à Chemenay le 5 novembre

La prochaine tournée de ramassage des encombrants aura lieu le jeudi 5 novembre. Elle concerne les éléments qui ne font pas l'objet d'une collecte spécifique et qui ne peuvent pas être déposés dans un sac Celtor de 110 litres.

La collecte de la ferraille aura également lieu ce jour-là. En raison des travaux des CFF à la gare, la benne sera installée à proximité du hangar de la voirie, à Chemenay 11 à Bévilard.

Les habitantes et habitants pourront y déposer leur ferraille durant la journée du jeudi 5 novembre.

Bévilard, le 30 octobre 2026

Commune mixte de Valbirse

Divers

Assemblée des délégués-es du syndicat de communes du home La Colline

Lundi 7 décembre 2026, à 17 h
Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Ordre du jour :

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15.6.2026
3. Informations générales
4. Budgets 2027
   a) Présentation du budget du Foyer de jour
   b) Présentation du budget du home La Colline
   c) Approbation des budgets
5. Modification du Règlement du Collaborateur
6. Modification du Règlement d'organisation de La Colline
7. Élection au Comité de direction

a) Réélection pour 4 ans de Stéphane Terrier
b) Réélection pour 4 ans d'Ami Gyger
c) Réélection pour 4 ans d'Anne-Marie Kuhnen
d) Réélection pour 4 ans de Jean-Michel Hirschi

8. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La Présidente du Comité de direction : Joëlle Braun Monnerat. Le Directeur : Olivier Schnoebelen

---

Assemblée de la paroisse réformée transfrontalière Moutier

Jeudi 3 décembre 2026, à 20 h 15
au Foyer

Ordre du jour :

1. Accueil et Méditation
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Discussion et approbation du budget 2027, du taux d'imposition (JU) et de la quotité d'impôt (BE)
4. Élections pour la législature 2027 à 2030
   - de la présidente du Conseil de paroisse
   - des conseillères-ers de paroisse
   - du président des assemblées de paroisse
   - du vice-président des assemblées de paroisse
   - de la secrétaire des assemblées de paroisse
   - des vérificateurs des comptes
5. Approbation de :
   - Tarif location Collégiale en cas de service funèbres
   - Tarif location Collégiale en cas de mariage

- Tarif location salles du Foyer et Cure Saint-Germain
- Liste des indemnités Conseil et employés

6. Informations Par8
7. Informations du Conseil de paroisse et Vie paroissiale
8. Rapport d'activités des pasteurs
9. Divers

Moutier, le 21 octobre 2026
Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Le budget 2027 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse ainsi que les documents en lien avec l'ordre du jour dès le 10 novembre 2026.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 3 décembre 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 3 décembre 2026 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 7 janvier 2027 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 21 octobre 2026
Le Conseil de paroisse

Assemblée de la paroisse réformée évangelique de Grandval

Mercredi 9 décembre 2026, à 20 h,
à la Maison de paroisse de Grandval

Ordre du jour :

1. Accueil et méditation
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Nomination d'un-e délégué-e au Synode d'Arrondissement Jurassien
4. Discuter et approuver le budget 2027 avec la quotité 0.25
5. Présentation du compte assainissement de la maison de paroisse
6. Présentation du compte rénovation du clocher
7. Rapport d'activités de la pasteure
8. Election du conseil de paroisse
9. Information sur la vie paroissiale/régionale
10. Divers

Grandval, le 21 octobre 2026

Le Conseil de paroisse

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Le budget 2027 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 9 novembre 2026.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 9 décembre 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 9 décembre 2026 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 15 janvier 2027 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 21 octobre 2026

Le Conseil de paroisse

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine de Moutier

Mercredi 2 décembre 2026, 19 h 30,
à la Maison des Œuvres

Accueil et prière

Ordre du jour :

1. Informations de l'Équipe pastorale
2. Informations du Conseil de la commune ecclésiastique
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Modification des articles 27 & 29 du règlement d'organisation
5. Budget & quotités de l'impôt 2027
6. Divers

Moutier, le 21 octobre 2026

Conseil de la commune ecclésiastique

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Lors de l'Assemblée des délégués du jeudi 29 octobre 2026, l'Assemblée a pris les décisions suivantes, **sous réserve du référendum facultatif** (Art. 16, let. d) :

- **Acceptation d'un crédit de CHF 50'000.–** pour la coupe de bois N° P30411 à Corcelles.

Consultation des documents

Les dossiers relatifs à ces objets peuvent être consultés **sur rendez-vous** auprès du bureau de l'administration du Syndicat, Route Principale 12a, 2743 Eschert (secretariat@sf-raimeux.ch).

Délai référendaire

Conformément aux articles 35 et 36 du règlement d'organisation, le référendum peut être demandé par **5 % du corps électoral ou par les conseils communaux de trois communes affiliées.** Le délai pour la récolte des signatures est de 30 jours à compter de la présente publication.

Modalités de signature

Toute personne jouissant du droit de vote en matière communale dans l'une des communes membres doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures, puis y adjoindre sa signature.

Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du : **Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs, Rte Principale 12a, 2743 Eschert.**

Eschert, le 2 novembre 2026

Le Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

---

Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan

Assemblée des délégués
Avis rectificatif - modification du lieu

Une modification est à apporter concernant le lieu de la prochaine Assemblée des délégués, qui se tiendra à l'adresse suivante :

Salle du Battoir
Place du Village 5
2518 Nods

La date, l'heure et l'ordre du jour restent inchangés, soit **le mercredi 2 décembre 2026 à 19 h 30.**

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de cette modification et de votre compréhension.

Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch

informations pratiques

Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10 h à 11 h et 15 h à 18 h
Mercredi 10 h à 11 h
Jeudi 15 h à 16 h
Vendredi 10 h à 11 h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^me^ Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7 h à 19 h

---

Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16 h à 17 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.saules-be.ch

Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9 h à 11 h

Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet : www.sorvilier.ch

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
1		31.12.2026	SUPPRIME
2		07.01.2026	SUPPRIME
3	1	14.01.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI
16	14	15.04.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi
18	16	29.04.2026	mercredi
19	17	06.05.2026	mercredi
20	18	13.05.2026	mercredi
21	19	20.05.2026	mercredi
22	20	28.05.2026	JEUDI
23	21	03.06.2026	mercredi
24	22	10.06.2026	mercredi
25	23	17.06.2026	mercredi
26	24	24.06.2026	mercredi
27	25	01.07.2026	mercredi
28	26	08.07.2026	mercredi
29	27	15.07.2026	mercredi
30		22.07.2026	SUPPRIME
31		29.07.2026	SUPPRIME
32		05.08.2026	SUPPRIME
33	28	12.08.2026	mercredi
34	29	19.08.2026	mercredi
35	30	26.08.2026	mercredi
36	31	02.09.2026	mercredi
37	32	09.09.2026	mercredi
38	33	16.09.2026	mercredi
39	34	23.09.2026	mercredi
40	35	30.09.2026	mercredi
41	36	07.10.2026	mercredi
42	37	14.10.2026	mercredi
43	38	21.10.2026	mercredi
44	39	28.10.2026	mercredi
45	40	04.11.2026	mercredi
46	41	11.11.2026	mercredi
47	42	18.11.2026	mercredi
48	43	25.11.2026	mercredi
49	44	02.12.2026	mercredi
50	45	09.12.2026	mercredi
51	46	16.12.2026	mercredi
52	47	23.12.2026	mercredi
		30.12.2026	SUPPRIME

informations pratiques

Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel : secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture : Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi :
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi :
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet : www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		

Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone : 032 491 61 61
Courriel : info@valbirse.ch
Site internet : www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi